

Compte rendu de séance

Séance du 9 Avril 2019

L' an 2019 et le 9 Avril à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,MAIRIE DE BRICY sous la présidence de Louis-Robert PERDEREAU Maire

Présents : Mmes : BEAUPERE Monique, LANGE Gwenaëlle, VOSSOT Aline, MM : AUBERT Dominique, BIDAULT Julien, DOUBLIER Jean-Armand, ODY Stéphane, PERDEREAU Louis-Robert, PICAULT Frédéric

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : BESNARD Eric à Mme BEAUPERE Monique, CORMIER Michaël à M. BIDAULT Julien, ROBLIN Jean-Guy à M. AUBERT Dominique
Excusé(s) : Mme DUPONT-ALLAIS Inès

Absent(s) : Mmes : DUVALLET Nathalie, LANGER Stéphanie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 9

Date de la convocation : 04/04/2019

Date d'affichage : 04/04/2019

Acte rendu exécutoire

après dépôt en préfecture du Loiret
le : 11/04/2019

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M. AUBERT Dominique

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2019 - D_2019_012
Emprunt travaux éclairage public - D_2019_013
Demande de subvention Département du Loiret - D_2019_014
Budget Principal Commune - Compte de Gestion 2018 - D_2019_015
Budget Principal Commune - Compte Administratif 2018 - D_2019_016
Budget Principal Commune - Affectation du résultat 2018 - D_2019_017
Budget Principal Commune - Budget Primitif 2019 - D_2019_018
FAJ / FUL - D_2019_019
Demandes de Subventions associations hors commune - D_2019_020
Chemin d'exploitation n°19 de la Bouvellerie - D_2019_021

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2019

réf : D_2019_012

Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales indiquant les bases d'impositions prévisionnelles applicables pour l'année 2019 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal,

- **DECIDE** d'augmenter les taux des taxes directes locales et de les fixer de la manière suivante :

Taxe d'habitation	15.63 (quinze, soixante-trois %)
Taxe foncière - bâti	6.28 (six, vingt-huit %)
Taxe foncière - non bâti	11.80 (onze, quatre-vingt %)

- **CHARGE** le Maire des différentes formalités d'application de cette délibération.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Emprunt travaux éclairage public

réf : D_2019_013

Vu les travaux prévus de rénovation de l'éclairage public ;

Vu le coût des travaux estimé à 97 500€ ;

Vu la présentation faite par Monsieur le Maire des propositions de prêts ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **DECIDE** après étude des propositions, retenir le Crédit Agricole Mutuel Centre Loire, 26 Rue de la Godde à Saint Jean de Braye, avec les prêts nommés ci-dessous :

1- Prêt moyen terme à taux fixe Cotation Gissler 1A

Montant : 24 000€

Durée : 10 ans

Taux : 0.97%

Frais de dossier : 50€

Périodicité trimestrielle avec échéances constantes en capital

Remboursement anticipé total ou partiel possible lors d'une échéance moyennant le paiement d'une indemnité financière actuarielle et d'une indemnité de gestion de deux mois d'intérêts

2- Prêt court terme taux fixe en attente de subventions Cotation Gissler 1A

Montant : 60 000€

Durée : 12 mois

Taux : 0.46%

Frais de dossier : 60€

Mise à disposition des fonds par crédit d'office

Remboursement des intérêts et du capital in fine

Remboursement anticipé total ou partiel sans frais

3- Prêt à court terme taux fixe en attente de FCTVA Cotation Gissler A

Montant : 13 500€

Durée : 12 mois

Taux : 0.46%

Frais de dossier : 50€

Mise à disposition des fonds par crédit d'office

Remboursement des intérêts et du capital in fine

Remboursement anticipé total ou partiel sans frais.

- **DECIDE** de donner les pleins pouvoirs au Maire ou à défaut son représentant pour toutes signatures.

- **CHARGE** le Maire des différentes formalités d'application de cette délibération.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de subvention Département du Loiret

réf : D_2019_014

Monsieur le Maire présente le projet de création d'un abris-bus à l'école, et propose le plan de financement suivant :

- subvention Département du Loiret	3160.35 € HT
- autofinancement prévu au BP 2019	790.09 € HT
soit un total de 3 950.44€ HT (4 740.53€ TTC)	

Vu le projet présenté par M. Le Maire,

Vu le montant des travaux de 3 950.44€ HT, et la proposition de financement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ;

-**ADOPTE** le projet de création d'un abris-bus à l'école,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un dossier de candidature au Département

- **SOLLICITE** le soutien financier du Département, suivant le plan de financement présenté comme ci-dessous :

- subvention Département du Loiret	3160.35€ HT
- autofinancement prévu au BP 2019	790.09€ HT
soit un total de 3 950.44€ HT (4 740.53€ TTC)	

-**CHARGE** le Maire des différentes formalités d'application de cette délibération.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Budget Principal Commune - Compte de Gestion 2018

réf : D_2019_015

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion établi par le receveur municipal pour l'année 2018

Le compte de gestion est le suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Résultat de l'exercice 2018	Transfert Intégration résultats opération d'ordre	Résultat de clôture 2018
INVESTISSEMENT	37 458.78	-10 847.18		26 611.60
FONCTIONNEMENT	179 847.59	-18 493.32	5 522.94	166 877.21
	217 306.37	-29 340.50	5 522.94	193 488.81

Celui-ci est en concordance totale avec le compte administratif

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- **ADOpte** à l'unanimité le compte de gestion 2018 du receveur municipal.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Budget Principal Commune - Compte Administratif 2018

réf : D_2019_016

Madame Monique BEAUPERE assure la présidence du conseil municipal durant cette partie de la réunion pour le vote du compte administratif 2018.

Le compte administratif 2018 du budget principal Commune s'établit de la manière suivante :

Section d'investissement :

- Dépenses	40 691.20 €
- Recettes	67 302.80 €

soit un excédent d'investissement de **26 611.60 €**

Section de fonctionnement :

- Dépenses	335 205.94 €
- Recettes	502 083.15 €

Soit un excédent de fonctionnement de **166 877.21 €**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2018 du budget principal commune.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Budget Principal Commune - Affectation du résultat 2018

réf : D_2019_017

Monsieur le Maire rappelle les résultats constatés au compte administratif 2018, à savoir :

• Excédent d'investissement	26 611.60 €
• Excédent de fonctionnement	166 877.21 €
• Budget nécessaire aux Restes à réaliser en recettes d'Investissement	59 872 €

Compte tenu de ces éléments le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 de la manière suivante :

Article 002 - Excédent de fonctionnement reporté pour une somme de	133 616.81 €
Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	33 260.40 €
Article 001 - Excédent d'investissement reporté pour un somme de	26 611.60 €

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Budget Principal Commune - Budget Primitif 2019

réf : D_2019_018

Le Budget primitif - Budget Principal Commune 2019 est adopté à l'unanimité.

Il s'établit de la manière suivante :

• Section d'investissement	353 000 €
• Section de fonctionnement	435 291.81 €
TOTAL	788 291.81 €

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

FAJ / FUL

réf : D_2019_019

Monsieur le Maire présente la demande du Département du Loiret au financement des deux dispositifs, le fonds d'aide aux jeunes (F.A.J) ainsi que le fonds unifié pour le logement (F.U.L.)

Le Conseil départemental du Loiret qui gère ces deux dispositifs a adressé un courrier demandant si la Commune décidait ou non pour 2019 de participer au financement du FAJ à hauteur de 0.11 € par habitant et à celui du FUL à hauteur 0.77 par habitant.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré ;

- **DECIDE** pour 2019 de ne pas participer au financement du F.A.J. sur une base de 0.11 € par habitant, ainsi qu'au financement du F.U.L. sur une base de 0.77 € par habitant
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'application de cette délibération

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Demandes de Subventions associations hors commune

réf : D_2019_020

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions pour La Mission Locale Orléanais, ainsi que pour le CLIC Entraide-Union.

Monsieur le Maire rappelle que la commune participe déjà au financement de ces structures par le biais de la Communauté de Communes,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de ne pas verser de subvention à La Mission Locale Orléanais et au CLIC Entraide-Union.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'application de cette délibération.

Monsieur le Maire présente également la demande de subvention adressée par le comité du Souvenir Français de Patay pour l'année 2019.

Monsieur le Maire rappelle que cette association participe à l'entretien et à la rénovation des tombes et monuments élevés dans les communes du secteur en l'honneur des Morts pour la France.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré ;

- **DECIDE** pour 2019 d'attribuer une subvention d'un montant de 150€ au Comité du Souvenir Français de Patay.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'application de cette délibération

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Chemin d'exploitation n°19 de la Bouvellerie

réf : D_2019_021

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de création d'un lotissement de 6 terrains à bâtir sur les terres de Madame BONNAMY, le service instructeur des demandes d'urbanisme, la SADSI, demande l'avis du conseil municipal quant au déclassement du chemin d'exploitation n°19 La Bouvellerie permettant l'accès aux terrains.

Après échange de vues et en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **DECIDE** de ne pas déclasser le chemin d'exploitation n°19 La Bouvellerie

- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de cette délibération

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Tenue bureau de vote Elections Européennes

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai, et de ce fait qu'un planning de tenue du bureau a été mis en place.

Le conseil municipal prend connaissance du planning, à savoir :

- De 8h00 à 10h30 : Messieurs Jean-Armand DOUBLIER, Michaël CORMIER et Stéphane ODY

- De 10h30 à 13h00 : Mesdames Monique BEAUPERE et Stéphanie LANGER et Monsieur Julien BIDAULT

- De 13h00 à 15h30 : Messieurs Dominique AUBERT et Eric BESNARD et Madame Inès DUPONT-ALLAIS

- De 15h30 à 18h00 : Messieurs Louis-Robert PERDEREAU et Jean-Guy ROBLIN et Madame Gwenaëlle LANGE

Il est demandé au conseillers de valider rapidement au secrétariat de mairie leur accord sur ces créneaux.

Haie cimetière

Le conseil municipal est informé que la haie du cimetière au niveau du jardin du souvenir va être arrachée, celle-ci est infecté par la Pyrale du buis.

Prêt machine désherbage

Le conseil municipal est informé que la commune de Patay va prêter sa machine à désherber à eau chaude à la commune de Bricy afin de faire un essai et de savoir si la commune sera susceptible de leur louer.

L'essai aura lieu d'ici 15 jours.

Complément de compte-rendu:

Commission des travaux

La prochaine commission des travaux est fixée au mardi 23 avril 2019 à 20h00 à la mairie de Bricy.

Séance levée à: 22:40

En mairie, le 11/04/2019
Le Maire
Louis-Robert PERDEREAU